

## Compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

Le 6 décembre 2016 à Rouffigny, présidée par M. Stéphane  
VILLAESPESA

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Collège des élus :

Stéphane VILLAESPESA, Reine EUDE, Hervé GUILLE, Maryse HEDOUIN, Denis LEBOUTEILLER, Patricia LECOMTE, Noëlle LEFORESTIER, Thierry LOUIS, Jean-Pierre NOURRY, Jean Paul PAYEN, Joëlle TALBOT.

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Jacques LEGER, Jean-Yves SIMON, Jean-Louis SION, Michel PHILIPPE, Manuel SAVARY, Michel JEANNE André JUIN, Catherine PRUD'HOMME.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Alain ZIEGLER, Léa PALMERI, Célia LE GALL, Jean BODIN.

Etaient excusés, Mesdames et Messieurs : Jean-Paul GOSELIN, Jean-Paul MASSUS, Valérie NOUVEL, Jean-François BOUILLON, Patrick LEPELLEUX, Karine DEDIEU, Philippe MONSIMIER, Joël DOYERE, Roland GUAINÉ.

Pouvoirs, Mesdames et Messieurs :

Jean-Paul GOSELIN donne pouvoir à Stéphane VILLAESPESA

Philippe MONSIMIER donne pouvoir à Célia LE GALL

Valérie NOUVEL donne pouvoir à Patricia LECOMTE

Etaient absents, Mesdames et Messieurs : Pierre DECASTELLANE, Dominique MACCHI, Michel MESNAGE, Pierre VOGT, Christian GRIGY, Fédération de canoë kayak, Sophie LE CAM, l'ONEMA, l'IFREMER, Michèle BROCHARD, Erick BEAUFILS, Christophe CHAUMONT, Alain LÉBOUVIER, Richard MACE, Guy NICOLLE, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre CARDIN, Serge ROBIAILLE.

Autres personnes invitées : Lucie DUFAY, François VALDELIEVRE, Jean-Michel VENRIES.

Secrétaire de séance : Stéphane VILLAESPESA

Date de convocation : 14 novembre 2016

En exercice : 54

Présents : 23

Votants : 26

Pouvoirs : 3

La séance débute à 14h00.

Stéphane VILLAESPESA remercie Emile CONSTANT, maire de Rouffigny pour le prêt de la salle, et remercie l'ensemble des participants.

Stéphane VILLAESPESA présente l'ordre du jour de la réunion de la CLE à savoir :

- réalisation de l'état des lieux et du diagnostic par un prestataire (type bureau d'étude)
- compte rendu des 4 commissions thématiques
- présentation du logo et de la charte graphique
- point sur la communication
- questions diverses.

## 1. Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic par un prestataire

Jean-Yves SIMON regrette l'envoi tardif du CCTP. Stéphane VILLAESPESA rappelle qu'il a été envoyé à titre d'information, et si des remarques sont faites, elles seront transmises à la structure porteuse. C'est bien la structure porteuse du SAGE, le syndicat, qui va valider ce document. Certains points comme le planning prévisionnel seront cependant présentés au cours de cette réunion.

Jean-Yves SIMON redemande la composition de la structure porteuse. Stéphane VILLAESPESA rappelle que cette composition a été rappelée plusieurs fois (8 collectivités adhérentes : la CC des Pieux, la CC Vallée de l'Ouve, la CC Côte des Isles, Le Pays de Coutances, Saint Lô Agglo, le SIAES, le Syndicat Mixte de la Souilles, le SMBCG.).

Catherine PRUD'HOMME s'interroge sur le rôle de la CLE, si c'est le Syndicat du SAGE qui décide du déroulement de l'étude. Quel est le rôle exact des membres de la CLE dans ce cas ?

Stéphane VILLAESPESA répond qu'il s'agit de valider ce qui va être fait avec le bureau d'étude, de valider l'ensemble de l'état des lieux et du diagnostic. C'est la CLE qui va avoir la maîtrise sur le contenu du document et son rôle est très important.

Stéphane VILLAESPESA précise également que le CCTP a déjà été envoyé à diverses personnes pour avis techniques. L'état des lieux sera réalisé avec des documents déjà existants. Si des manques sont constatés, il faudra alors les combler, mais ce sera alors à la CLE de décider s'il elle veut lancer des études complémentaires avec la mise en place d'un nouveau marché.

Il est rappelé que la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic n'a pas vocation à créer de la

donnée, et doit s'appuyer exclusivement sur ce qui existe déjà. La proposition de travailler avec un bureau d'étude s'appuie sur le fait d'avancer plus vite ainsi et d'avoir une vision extérieure, plus objective.

Célia LE GALL rajoute que de nombreuses études ayant déjà eu lieu, le travail de synthèse devrait être facilité.

Il est demandé à la CLE de se prononcer sur le choix de réaliser l'état des lieux et le diagnostic par un prestataire.

**Après avoir délibéré et voté (25 pour, 1 contre), la Commission Locale de l'Eau choisi de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic.**

Présentation du planning prévisionnel :

	2017									2018						
	Avr.	Mai	Juin	Jt	Aou.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Etat des lieux	PI									Validation						
Diagnostic										PI					Validation	
Réunions CLE									CLE					CLE		
Commissions thématiques (x4)		CT					CT			CT		CT				
Comité de pilotage	CP					CP					CP					

21 réunions auraient lieu au total : 2 réunions de CLE, 16 réunions de commissions thématiques, 3 réunions de comité de pilotage.

Jean-Yves SIMON demande ce que comprend le diagnostic : il s'agit d'une synthèse de tous les documents recueillis, afin de mettre en évidence les interactions, les enjeux, et de problématiser l'état des lieux.

Jacques LEGER s'interroge sur l'objectivité du bureau d'étude par rapport au financeur. Il est répondu que l'intérêt, justement d'un bureau d'étude est d'avoir une vision extérieure et impartiale.

Stéphane VILLAESPESA demande si le planning tel qu'il est présenté convient aux membres de la CLE. Les réunions sont-elles assez nombreuses ? Ou au contraire y'en a-t-il trop ? Aucune objection n'est faite au planning proposé.

Hervé GUILLE demande si les données récupérées pourront être mise à disposition du bureau

d'étude ?

Stéphane VILLAESPESA répond que oui, elles proviennent pour nombres d'entre elles du porter à connaissance des services de l'état, et d'études publiques.

Jean Louis SION rajoute que l'étude portée par Notre Littoral Pour Demain, va être concomitante avec la réalisation de l'état des lieux du SAGE, il sera donc important que l'information soit partagée.

## 2. Compte rendu des commissions thématiques

Un retour sur le déroulement des commissions thématiques a lieu. La forme des commissions, c'est-à-dire, des réunions de 2h maximum, centrées sur un thème en particulier, avec une intervention d'une personne spécialiste du sujet semble convenir.

Une présentation des thèmes abordés lors des commissions qui ont eu lieu est réalisée.

Jean-Yves SIMON demande la définition du taux d'étagement : il s'agit de la division des hauteurs cumulées des chutes d'eau artificielles par le dénivelé naturel de la rivière.

Deux points importants sont à noter après ces commissions :

La transversalité évidente de certains sujets (notamment entre les thèmes « gestion qualitative » et « gestion quantitative ») et l'importance de la problématique du changement climatique. Il est proposé qu'une réunion qui réunirait les 4 commissions et qui aurait pour thème le changement climatique soit organisée durant l'année 2017.

Jacques LEGER intervient à propos de la table ronde de l'assemblée nationale du 23 novembre, où des scientifiques sont intervenus, remettant en cause la politique actuelle de démantèlement des seuils. Il présente une étude de l'Agence de l'Eau qui porte sur la région parisienne « la cascade de l'azote dans le bassin de la Seine ».

Manuel SAVARY ajoute qu'il est important que chacun travaille à faire remonter les différents travaux et études existants à la cellule d'animation, afin que le bureau d'étude ne perde pas de temps à tout récupérer, et que rien ne soit oublié.

## 3. Présentation logo et charte graphique

Une première ébauche avait été choisie par la CLE au mois de mai, et une première version réalisée par le graphiste, présentée en réunion du bureau en septembre. La livraison finale du logo et de la charte graphique a eu lieu en octobre.



Le logo du SAGE Côtiers Ouest Cotentin, et ses deux variantes, verticale et horizontale.

#### 4. Point sur la communication

2 articles sont parus dans les journaux : le Ouest France du 24 octobre, et la Manche Libre (début novembre).

#### 5. Questions diverses

Jean-Yves SIMON souhaite faire un point sur la pollution qui a eu lieu sur l'Airou (site classé Natura 2000) le 27 septembre 2016. Des associations portent plainte (l'APSAM, la Fédération de Pêche de la Manche, l'APPMA Sienne, Eau et rivières de Bretagne, Manche Nature), et une réponse du procureur est attendue.

Jean-Yves SIMON s'interroge : a-t-il été constaté une pollution de l'eau au niveau de la consommation ? Hervé GUILLE répond qu'il y a une station d'alerte qui nous prévient en cas de problème, le réseau est sécurisé.

Stéphane VILLAESPESA précise que la question des rejets des différentes entreprises devra être prise en compte dans le SAGE. En tant que président du comité de pilotage NATURA 2000, aucune information n'a été transmise, un courrier a donc été envoyé au ministère de l'environnement et au commissaire européen.

Célia LEGALL précise que l'information a bien été relayée à la DREAL et à l'ONEMA.

Concernant une prochaine réunion de la CLE, aucune date ne peut être donnée, il faudra attendre que les délégués soient désignés dans chaque structure.

La séance est levée à 15h40.

Le secrétaire de séance Stéphane VILLAESPESA